

# ASSEMBLEE NATIONALE

12 février 2005

---

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

## AMENDEMENT

N° 39

présenté par  
M. de ROUX, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 16**

Dans la première phrase du dernier alinéa du II de cet article, substituer aux mots :

« du caractère fictif »,

les mots :

« de caractère fictif ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.